

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 février 2025

---

SIMPLIFIER L'OUVERTURE DES DÉBITS DE BOISSON EN ZONE RURALE - (N° 904)

Tombé

## AMENDEMENT

N° AS17

présenté par  
Mme Sylvie Bonnet

-----

### ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« déclaration auprès »

le mot :

« décision ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de soumettre l'ouverture d'un nouveau bar à autorisation du maire de la commune puisqu'il est l'autorité de proximité connaissant le mieux les composantes du tissu associatif de sa localité.